

Le mot des coéditeurs

Aménagement du territoire, environnement et agriculture

Carlo Prévil et Jean-Marie Théodat

Ce cahier thématique regroupe trois thèmes interconnectés dans la gestion de l'espace. Pendant longtemps, on nous a répété qu'Haïti était un pays à vocation agricole. Mais quelle est la signification réelle de cette « vocation » ? Haïti est restée figée tout au long du 19^e siècle dans les schémas de production nationale et de reproduction sociale hérités de la période coloniale précédant la guerre de l'Indépendance (l'époque de la « Perle des Antilles ») et des années postindépendance. Elle aura manqué plusieurs occasions de transformation de ses systèmes de production pour se maintenir en phase avec des transformations socio-territoriales découlant, par exemple, de l'avènement de l'État-nation, des pratiques de réformes agraires ou de l'industrialisation du monde occidental, jusqu'à l'urbanisation, vers la fin du 19^e siècle. Ces transformations socio-territoriales, pouvant se situer dans l'aménagement du territoire (au sens large), se sont progressivement imposées comme principes, comme méthodes ou comme politiques incontournables dans la gestion de la chose publique. Le souci de l'environnement est probablement parti d'un autre registre, même si les préoccupations sont très anciennes.

Au fil du temps, les questions environnementales se sont combinées aux problématiques d'aménagement du territoire pour en devenir une facette particulière. En Haïti, la création du département de l'Agriculture puis celle de l'École d'agriculture jusqu'aux réseaux des écoles vocationnelles centrées sur l'agriculture ont constitué des temps forts de l'époque de l'occupation américaine. Le maintien de ce département et son évolution en l'un des ministères majeurs, indépendamment des gouvernements en place, montrent que la préoccupation pour l'agriculture a toujours été en première ligne dans l'établissement des politiques publiques du pays. Néanmoins, les problèmes d'aménagement du territoire ont plutôt été abordés sous l'angle des aménagements princiers (postindépendance avec Henri Christophe, particulièrement) et de l'équipement du territoire dans la logique des « Travaux Publics » (dont les chemins de fer avec Antoine Simon; les Ponts et Marchés en fer et avec Nord Alexis) jusqu'aux aménagements sous l'occupation américaine (édifices publics de tous ordres) et après (aménagements pour le Bicentenaire de Port-au-Prince, Belladère ville-nouvelle,

barrages hydrauliques et hydroélectriques, logements sociaux ou cités, pavage de rues, aqueducs et égouts en milieu urbain et routes nationales).

C'est dans les années 1970 qu'on a vu apparaître une ouverture à l'aménagement du territoire dans une culture de planification d'ensemble avec la création, au passage, d'un service d'aménagement qui évoluera avec le temps vers une Direction de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DAPTE) au sein d'un Secrétariat de la planification. Cette direction s'est même permis de phagocytter à un certain moment le puissant service d'urbanisme du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) chargé des grands travaux dans les villes principales du pays. Ainsi, en 1982, un premier Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) a vu le jour. Depuis, c'est le calme plat, malgré le tumulte de la création d'un ministère de l'Environnement (1995), la ratification des conventions associées aux changements globaux (1996)¹ ou encore la promulgation d'un décret-loi sur la gestion de l'environnement (2006), sans oublier la valse des comités interministériels² centrés sur l'objet d'aménagement, mais sans réel pouvoir sur les pratiques de politiques publiques³.

Les impacts du séisme du 12 janvier 2010 ont montré clairement à quel point « le prince était nu ». Il convient de rappeler qu'on a surtout vécu les conséquences de nombreuses décennies de *lesse grenen* (laisser-faire) au regard de l'aménagement du territoire dans l'environnement insulaire fragile d'un pays où se débat encore la dernière paysannerie des Caraïbes, après ►

1. Convention Internationale de Lutte contre la Désertification, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Diversité Biologique.
2. Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT); Le Conseil Interministériel sur l'Aménagement du Territoire et l'Environnement (CIMATE); Le Conseil National pour l'Aménagement du Territoire et l'Environnement (CONATE).
3. Un avant-projet de loi portant sur l'aménagement du territoire et le développement local tarde à être promulgué depuis novembre 2008. Il faut aussi apprendre à compter avec le concept des « collectivités territoriales », introduites dans la Constitution de 1987 et placées sous le leadership d'un ministère de l'Intérieur (Décret-loi sur la décentralisation, février 2006).

qu'on a fait fi de plus d'un siècle de réflexion scientifique et d'actions publiques vigoureuses et documentées à travers le monde sur les pratiques d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement du territoire. Entre l'abattement et la frénésie de l'après-séisme, le Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN) a opté pour enrichir et actualiser les réflexions sur ces questions et, dans son ouvrage⁴, a émis des propositions généreuses dans le concert des contributions qui émanaient de partout pour l'Haïti post-séisme. Même si chacune des questions d'agriculture, d'environnement ou d'aménagement du territoire aurait pu être traitée de manière distincte, le GRAHN a préféré les aborder de manière combinée pour marquer à l'encre forte les liaisons systémiques de ces trois problématiques pour les finalités de la reconstruction et la refondation du pays.

Nous avons voulu reprendre ici le fil et l'esprit de ces propositions afin d'avoir une vue d'ensemble de ce qui a été produit ou pensé depuis ces trois dernières années sur l'état de délabrement de l'espace haïtien et en vue d'une meilleure gouvernance environnementale et territoriale.

Nous présentons ici quelques-unes de ces contributions parmi les plus élaborées. Ainsi, **Jean-Guerby Dorimain**, dans son article intitulé « L'aménagement de Morne-Lory: Une proposition de stratégie visant la réduction des risques naturels et la durabilité dans la ville du Cap-Haïtien », présente un concept d'aménagement dans la seconde ville du pays. Partant d'un constat d'exposition multirisque (y compris le risque sismique) du centre-ville historique tricentenaire et de la position de site du Morne Lory comme facteur aggravant des risques territoriaux et comme opportunité exceptionnelle pour un système de solutions, Dorimain présente de manière originale un concept centré sur l'aménagement d'un parc urbain écologique. Un tel parc serait à même de créer un nouveau modèle d'aménagement du territoire pour l'établissement de liens structurants forts et polyfonctionnels entre la ville et son milieu naturel.

Dès le lendemain du séisme, dans la presse, il s'est dégagé un constat unanime de l'incapacité institutionnelle quasi généralisée en Haïti de faire face à l'ampleur de la catastrophe. L'aide internationale et l'omniprésence des ONG se sont révélées incontournables. Mais à quel prix? **Marc Schuller**, dans l'article « Enpak èd entènasyonan sou enfrastrikti sivik: ONG nan kan pou deplase yo », nous invite à partager les résultats à la fois des observations ethnographiques et des analyses des enquêtes structurées sur le terrain sur les conséquences de cette aide. Il en arrive à un diagnostic de dénaturation de la dynamique sociale et d'affaiblissement de « l'infrastructure civique ». En reprenant des concepts communs aux sciences sociales et aux pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme, il nous convie à une réflexion sur les mécanismes de reproduction sociale en Haïti et les défis du relèvement des communautés vivant dans

les camps ou autour des camps, avec les corollaires de pauvreté, de faiblesse organisationnelle et de manque de capacité d'auto-gestion pour le futur.

Dans l'après-séisme, l'essentiel de l'aide et des interventions a été concentré sur les milieux urbains, particulièrement les points chauds comme Port-au-Prince, Jacmel ou Léogane. **Paul Smith, Anaïs Léger, Louis-Alexis Léger, Elodie Sabin et Nadine Dominique** ont voulu remonter à la source du problème structurel de l'aménagement du territoire. Dans l'article « An ecological cluster model for rural development projects: application in Galette Chambon, Cul-de-sac watershed, Haiti », ils nous invitent à découvrir un modèle alternatif d'aménagement du milieu rural, basé sur le cas de Galette-Chambon, susceptible à la fois de retenir et d'occuper la population issue du milieu rural et en même temps de construire de nouveaux paysages équilibrés et durables.

Parmi les défis de la reproduction sociale, il importe d'aborder à la fois les questions de production, de société et d'organisation. Depuis l'époque des contributions des premières formes du socialisme, le coopérativisme a été introduit comme une solution de rechange viable à la logique productiviste destructrice à la fois du milieu et des producteurs dans le capitalisme émergent⁵. À l'ère de la mondialisation, les défis peuvent resurgir sous de nouvelles formes. Dans l'article intitulé « Les coopératives agricoles: un outil de développement au service des productrices et des producteurs haïtiens », **Virginie Levasseur, Renée Brunelle, Ginette Carré et Joseph Franck Mahotièr**e analysent le contexte de renforcement des coopératives agricoles comme initiative de revitalisation du milieu rural et également de contribution originale pour faire baisser la pression sur Port-au-Prince en situation post-séisme. Ces auteurs nous livrent une interprétation originale sur les enjeux de ce renforcement des coopératives agricoles, autant pour redynamiser des économies locales que pour viser la durabilité dans le développement agricole dans la banlieue éloignée de Port-au-Prince.

Dans la gestion post-désastre, les « camps » ont été symboliques, à plus d'un titre, d'une dynamique socio-territoriale émergente en Haïti. **Helen Spraos**, dans son texte « IDP Camps – the least worst option for the earthquake's homeless », fait une lecture de ce nouveau visage de l'habitat précaire à Port-au-Prince. Ces camps qui auraient dû disparaître après quelques mois tendent à perdurer dans le paysage. Les salons de l'habitation, les modèles d'habitat des plus écologiques aux plus curieux ont été conçus, adaptés et présentés pour Haïti. Les déclarations les plus alarmistes relatives aux problèmes de sécurité et de salubrité les plus sérieux n'ont pas semblé décourager les occupants des camps. Cet article se base sur une étude à la fois quantitative et qualitative pour essayer de comprendre le pourquoi de cette forme d'incrustation. Comprendre cet état de fait permet du coup de mieux expliquer les motivations réelles des habitants, mais aussi la base minimale capable d'inverser la tendance pour une

4. GRAHN (2010). *Construction d'une Haïti nouvelle. Vision et contribution du GRAHN*, sous la direction de Samuel Pierre, Montréal, Presses internationales Polytechnique, 617 p.

5. François Espagne (2000). « Les fondements pluriels de la créativité coopérativiste », *Économie & Humanisme*, n° 354, p. 22-26.

franche collaboration dans l'aménagement de nouveaux quartiers ou le réaménagement des quartiers sinistrés.

Loin de constituer des « références incontournables » pour l'aménagement du territoire en Haïti, les articles de ce cahier thématique constituent davantage des pierres de fondation appelées à être taillées, soupesées et confortées pour leurs transformations en d'éventuelles pierres angulaires dans la refondation

du territoire en Haïti. Pour terminer, nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à tous nos contributeurs et collaborateurs. Nous tenons également à remercier la direction du GRAHN et l'éditeur en chef d'*Haïti Perspectives*. Leur appui, leurs avis et leurs recommandations ont été des contributions indispensables pour la réalisation de ce cahier thématique sur l'aménagement du territoire, l'environnement et l'agriculture. ■

Carlo Prével, Ph.D. est Ingénieur-Agronome de formation. Il détient une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional ainsi qu'un doctorat en sciences géographiques de l'université Laval. Il est actuellement professeur en univers social dans l'unité d'enseignement et de recherche en sciences de l'éducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Jean-Marie Théodat, Ph.D. a fait des études de géographie (Doctorat) et de philosophie (Licence) à l'Université Paris-Sorbonne, il a exercé le métier d'enseignant-chercheur comme Maître de Conférences en Géographie à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il est agrégé de géographie et l'actuel président du Conseil de Gestion du campus Henry Christophe de Limonade depuis son ouverture en 2012.

